

# Charte des membres de l'Association Les Jardins des Délices

#### Les Voeux des Délicieux Jardiniers

Date et Signature :

Cette Charte a été rédigée par les membres de l'Association dans le but de formaliser les principes qui motivent et guident nos activités.

Notre Charte s'inspire des buts de l'Association, qui sont :

D'encourager le jardinage, la biodiversité, la culture et les rencontres entre personnes de tous âges, au Parc des Délices et son voisinage immédiat, et de fédérer les habitant.e.s de la ville autour de projets communs.

Notre Charte s'inspire aussi de l'esprit de l'Association que nous voulons participatif et convivial ; dans ce sens-là l'Association est ouverte à toute personne désirante s'engager dans un projet collaboratif.

Les statuts et la Charte, que tout nouveau membre et toute nouvelle membre doit accepter, sont publiquement disponibles.

En devenant membre de l'Association, je m'engage à respecter les principes de cette Charte et à les cultiver pour que notre association produise de beaux fruits.

Nom:			
Prénom :			

### La place de chacun et de chacune

Les Jardins des Délices sont des jardins collectifs. Pour que chacun et chacune y trouve sa place et puisse s'y exprimer, nous accueillons les personnes jardinant régulièrement et occasionnellement. Nous sommes attentif.ive.s aux droits et opportunités de chacun.e d'entre nous.

Les nouveaux.elles membres s'engagent à prendre connaissance des pratiques de l'Association et des aménagements sur la parcelle, de respecter tout être vivant, les plantes, les aménagements, les autres membres et le voisinage et à devenir un e jardinier.ère autonome dans le respect de l'esprit de l'Association.

Les jardinier.ère.s évitent notamment de marcher sur les parcelles, respectent les directives du compost, consultent le plan de plantations et indiquent ce qu'ils.elles ont planté et à quel endroit.

Le bon fonctionnement de l'Association nécessite un engagement de la part de chacun.e (participation aux chantiers, arrosage durant l'été, administration ou autre). Un investissement individuel tout au long de l'année est donc vivement souhaité, en prenant part au travail commun, aux décisions et à l'organisation, non seulement pour la beauté de nos Jardins, mais également pour faire vivre l'association.

Le bon fonctionnement des Jardins demande également un effort de communication de la part de chacun.e, notamment à propos des lieux de plantation, des travaux à faire ou effectués, et les engagements (participation aux chantiers, team d'arrosage durant l'été). Chaque membre s'engage à faire cet effort de communication, sachant que différents moyens existent pour cela, dont les échanges en personne lors des moments de jardinage en commun, le groupe WhatsApp, le mail, le site web.

# Le respect du travail commun

La culture des fruits et des légumes des Jardins est une œuvre collective. Quand on les a regardés ensemble mûrir tout l'été en espérant les partager au moment où ils seraient enfin mûrs, découvrir un matin qu'ils ont été prélevés par une personne extérieure à l'effort commun est une source de découragement qui peut mener à mettre en danger l'harmonie de l'Association.

C'est pour cela que pour honorer des valeurs d'équité, respecter les efforts fournis par la collectivité et permettre à chacun et chacune de profiter du fruit de son travail, une participation active aux travaux des Jardins est une condition implicite pour pouvoir bénéficier de la récolte de ses produits. Nous ne souhaitons cependant pas exclure de celleci des personnes qui ont fait et font preuve d'un engagement sincère dans la vie de l'Association, mais n'ont pas ou plus les capacités de fournir un travail physique, de manière temporaire ou permanente. Ces dernières sont donc les bienvenues pour faire vivre les valeurs de partage soutenues par l'Association.

### Apprendre à jardiner

Une grande partie des nouveaux.elles membres de l'Association a peu d'expérience de jardinage et vient pour apprendre, pour découvrir. Chaque membre de l'association y amène ses compétences, ses connaissances. Il reste probablement à chacun.e aussi des choses à apprendre. Nous y sommes sensibles. Toutefois, en devenant membre chacun.e s'engage à viser à devenir autonome dès que possible ; dans le respect des membres existant.e.s qui sont là pour jardiner et non pour être enseignant.e.s ou animateur.trice.s.

Les membres du Comité orientent volontiers les nouveaux.elles venu.e.s et tâchent d'organiser régulièrement des cours de jardinage pour les aider à prendre leur place aux Jardins.

### Le respect de la biodiversité et l'environnement

Nous ne nous attaquons aux plantes et insectes nuisibles qu'au moyen de produits biologiques, tenant compte que la notion de nuisance peut être subjective, et tenant compte du désir de l'Association de protéger et maintenir la biodiversité suivant les enseignements de la permaculture.

Pour respecter le sol, l'eau et l'environnement en général, nous n'utilisons pas d'intrants chimiques tels que pesticides, herbicides ou autres biocides, nous limitons nos arrosages et arrosons dans la mesure du possible, avec l'eau de pluie (stockée dans les tonneaux bleus).

L'association s'engage à respecter la Charte des Jardins. Nous nous engageons à entretenir et à aménager le terrain pour favoriser la survie de la petite faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, lézards, batraciens, etc. Les membres de l'association s'engagent à prendre connaissance des aménagements et de ne pas les déplacer sans avoir consulté les autres membres de l'Association.

### Nos outils

Pour jardiner nous avons réuni des outils. Ceux-ci nous ont été donnés, prêtés (par des membres, d'autres particulier.e.s ou associations, et la Ville de Genève) ou achetés par l'Association. Nous prenons soin de ces outils et nous les rangeons après leur utilisation pour que nous ne les perdions pas, qu'ils durent et que nous puissions les utiliser lorsque nous en avons besoin. Ils seront stockés dans le coffre, dont le code n'est connu qu'aux membres s'étant préalablement acquitté.e.s de leur cotisation et ont signé cette Charte. Nous savons que les outils peuvent blesser, nous gardons donc à l'esprit les considérations de sécurité lors de leur utilisation ou de leur rangement.

## La question de la responsabilité notamment celle des enfants

La participation aux activités dans et autour des Jardins des Délices se fait sous la responsabilité de chacun.e. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents, et non sous celle d'autres membres de l'Association qui pourraient être présent.e.s.

#### La vie en commun au Parc

L'esprit de l'Association est participatif et convivial. Nous respectons les besoins de chacun.e y compris ceux du voisinage. Nous sommes particulièrement attentifs à ce point, sachant que ce parc a une histoire mouvementée et que nous souhaitons contribuer à la beauté et la sécurité au parc, ainsi qu'au sentiment d'appartenance des un.e.s et des autres. Pour ceci nous faisons attention à ne pas créer des nuisances et nous construisons une relation avec le voisinage qui permette un dialogue pour que les besoins de chacun.e soient considérés et respectés (le calme, d'une part et le besoin d'organiser des moments de convivialité, d'autre part).

Le respect du voisinage et le sentiment de sécurité dans le parc est favorisé si nous montrons que nous en prenons soin, soit par le jardinage et l'entretien, soit en rangeant notre matériel (outils, chaises, tables, vaisselle) et en évacuant nos déchets. Nous savons que le bruit et la lumière peuvent déranger le voisinage alors nous sommes attentif.ive.s à ce que ces dérangements ne soient qu'occasionnels.

#### En cas de malentendu ou de conflit

Dans l'activité collective, des malentendus et des désaccords peuvent survenir. Nous les exprimons et les écoutons, et cherchons une solution avec calme et bienveillance. Si le différend ne peut pas être résolu par les parties impliquées, celles-ci s'adressent alors au Comité de l'Association pour une médiation et/ou une décision.

Adoptée par les membres de l'Association en novembre 2014. Révisée et adoptée par les membres réuni.e.s en Assemblée Générale Extraordinaire, le 10 février 2022